



3 Grand'Rue
86320 PERSAC

☎ 05 49 48 47 15
Fax 05 49 48 44 93
Mail persac@cg86.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 22 mai 2014 à 20 h 00, à la Mairie

Étaient présents :

Serge **BEGOIN**, Maïlys **CHABRUN**, Jean-Luc **COIFFARD**, Gontrand **DELASSUS**, Frédéric **FAUCHARD**, Gaëtan **HOCHART**, Isabelle **KESTEMAN**, Timothy **KING**, Anne **LAURENT**, Patricia **RAVAILLAULT**, Christophe **REGEON**, Régis **SIROT**, Gilles **THOMAS**, Hélène **DEGREEF**, Guy **DEGREEF**

Excusée :

Absent :

Secrétaire de séance : Isabelle **KESTEMAN**

.....

Date d'envoi des convocations : *15 mai 2014.*

▷ Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte-rendu du 30 mars 2014
- 2) Revalorisation des loyers du parc locatif
- 3) Déchets non recyclables
- 4) Convention d'Assistance Technique à l'exploitation des stations d'épuration
- 5) Convention MJC
- 6) Chemin de la Planche
- 7) Etude parc éolien
- 8) Permis de construire à Villars
- 9) Permanence des élus le samedi
- 10) Questions diverses et tour de table

1) Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 24 avril 2014 est approuvé à l'unanimité.

Guy DEGREEF souhaite que la fiche technique à étudier soit reçue 48 heures avant le conseil.

2) Revalorisation des loyers du parc locatif

Le maire propose au conseil municipal de faire le point sur la révision des loyers du parc locatif pour cette année :

⇒ Budget Centre d'accueil « Cité Croix Génie »

- 8 studios du centre d'accueil
- 2 pavillons du centre d'accueil

Les loyers des studios N°1 / 2 / 3 / 4 / 5 / 6 / 7 / 8 et ceux des 2 pavillons « Cité Croix Génie » seront réévalués pour cette année à la date d'anniversaire des contrats en fonction de l'indice de révision des loyers

Accord du conseil à l'unanimité

Délibérations

- Rez-de-jardin du pavillon « 11 rue de la Croix Génie »
- Rez-de-chaussée du pavillon « 11 rue de la Croix Génie »

Les locations drez-de-jardin et du rez-de-chaussée du pavillon « 11 rue Croix Génie » seront réévaluées pour cette année à la date d'anniversaire des contrats en fonction de l'indice de révision des loyers

Accord du conseil par 14 voix pour (un conseil municipal partie prenante ne participant pas au vote)

Délibérations

⇒ Budget principal

- Appartement « 4 Grand'rue ».

Ce loyer ne sera pas revalorisé pour cette année.

- Atelier menuiserie « route du Breuil »

Un contrat a été conclu entre la commune et Monsieur Jean-Marc BRUNET pour une durée de trois ans, années entières consécutives, depuis le 1^{er} janvier 2011.

Le maire propose de rencontrer Monsieur Jean-Marc BRUNET afin de faire le point sur ces projets ainsi que sur la reconduction du bail.

- Local « association diocésaine » ⇔ Location annuelle
- Local « association Clé de Sol » ⇔ Location trimestrielle

Maintien des loyers actuels.

Le Maire propose de prendre une **délibération** globale de principe, afin de faciliter le travail et d'éviter la multiplication des délibérations.

Accord du conseil à l'unanimité

Délibération

3) Déchets non recyclables

Lors de la dernière réunion de conseil, il avait été soulevé la gêne causée par des brûlages intempestifs de matériaux qui affecte fortement l'environnement entre la zone artisanale de la Persacoise et la route du Breuil.

Des artisans souhaitent que la commune mette à disposition une benne pour la récupération des matériaux.

En effet, ce dépôt mériterait un agencement différent notamment sur son organisation. Néanmoins, les artisans sont responsables de leurs déchets et sont tenus de respecter l'environnement.

Le conseil soulève également la question des emplacements de points de collecte regroupés sur la commune qui favorisent, en l'état actuel, la prolifération de dépôts de déchets. Une réflexion sur ces emplacements et un travail en amont sur le fonctionnement, le nombre et la façon de les dissimuler sont indispensables avant de proposer une solution au SIMER.

Une commission dite « environnementale » est à prévoir pour traiter ce problème.

Gaëtan HOCHART, Gilles THOMAS, Jean-Luc COIFFARD et Gontrand DELASSUS constitueront ce groupe de travail et feront un compte-rendu pour la rentrée de septembre.

4) Convention d'Assistance Technique à l'Exploitation des Stations d'Épuration (SATESE)

Les conventions initialement conclues entre l'Agence Technique Départementale et les collectivités bénéficiaires du Service d'Intérêt Economique Général (SIEG) dans le domaine de l'assainissement collectif ont été transférées par avenant au Département depuis le 1^{er} juillet 2013.

Pour les conventions arrivées à leur terme au 31 décembre 2013, il convient de conclure une nouvelle convention avec les collectivités éligibles au SIEG et désireuses de continuer à bénéficier des services du SATESE jusqu'au 31 décembre 2017, reconductible tous les 2 ans.

Accord du conseil à l'unanimité

Délibération

5) Convention MJC

Dans le cadre d'une action autour des Arts de la Rue portée par la MJC de Lussac pour la saison 2014, une convention est proposée pour une représentation d'un spectacle « Electronik Jâze » de la compagnie « Martintouseul » qui aura lieu en plein air au cœur du hameau de la Crouzette sur la commune de Persac. Cette représentation sera diffusée le dimanche 19 octobre 2014 à l'occasion de la manifestation « la fête du goût et du pain » organisée par la Maison Pour Tous.

Le maire rappelle que la commune de Persac participerait à hauteur de 1.000 €, par convention avec la MJC 21, à la production de ce spectacle.

Désormais, il serait préférable qu'une autre convention entre la MJC et l'association, organisatrice du spectacle, soit passée de façon à clarifier la répartition des engagements.

Accord de conseil à l'unanimité

Délibération

6) Chemin de la Planche

Le maire fait part d'un courrier reçu de Monsieur Bruno PASQUET relatif à la circulation automobile au niveau de l'entrée de sa maison d'habitation.

En effet, en raison de passages intempestifs, notamment nocturnes, Monsieur Bruno PASQUET demande l'autorisation de fermer l'entrée de sa cour de ferme.

La cour étant communale, il précise qu'elle restera accessible aux employés municipaux et qu'un droit de passage sera réservé uniquement aux riverains.

Le conseil, à l'unanimité, n'est pas favorable à cette demande au motif que cela risquerait de créer un précédent. Il insiste sur le principe que la commune ne vend pas son domaine public et que tous les passages communaux restent ouverts à la circulation publique notamment les routes. Dans tous les cas, les passages doivent constamment rester accessibles aux services de secours.

Néanmoins, le conseil propose de signaler que cette voie est sans issue.

Une réponse écrite sera donnée à Monsieur Bruno PASQUET.

7) Etude parc éolien

Le maire donne lecture d'un courrier reçu de Monsieur Yann CLAVE, responsable développement Poitou-Charentes et Limousin de la Société WPD ENERGIE21 qui développe, finance, construit et exploite des parcs éoliens.

Ce dernier sollicite un rendez-vous afin de présenter personnellement sa société ainsi que les possibilités de développement d'un ou plusieurs projets d'énergie renouvelable sur le territoire de la commune de Persac.

Le conseil donne son accord pour proposer une rencontre.

8) Permis de construire à Villars

Monsieur Louis DOREAU a déposé une demande de permis de construire pour la construction d'un abri ouvert d'une superficie de 63 m² sur son terrain situé au lieudit Villars.

Par arrêté du 19 février 2014, le préfet de la Vienne a refusé sa demande considérant que le terrain d'assiette du projet est situé dans un secteur où les constructions nouvelles à usage d'habitation et annexe ne sont pas autorisées comme prévu à l'article L 124-2 du code de l'urbanisme et selon la carte communale de Persac approuvée le 5 avril 2007 et notamment de la zone N.

Le maire donne lecture d'un courrier reçu de Monsieur Louis DOREAU prétendant à l'illégalité d'une telle décision.

Le conseil affirme que la commune de Persac s'appuie sur la carte communale, document de base, qui s'applique au règlement national d'urbanisme et ne peut y déroger.

Le maire explique que si le conseil prévoyait une révision des documents d'urbanisme les zones constructibles seraient réduites de façon importante.

Une réponse écrite sera donnée à Monsieur Louis DOREAU.

Permanence des élus le samedi

Le Maire propose une permanence des élus chaque samedi matin de 9h à 12h, sans rendez-vous. Conçues comme des temps d'échanges, ces permanences permettront à la population de dialoguer avec les élus, de faire part de questions, de demandes, de remarques...

Le conseil suggère de démarrer par une permanence mensuelle afin d'évaluer par la suite le nombre de demandes en fonction des besoins et, par ailleurs, de faire connaître auprès de la population les délégations de compétences.

Ces permanences commenceraient en septembre 2014.

QUESTIONS DIVERSES

AMF – Cotisation 2014

L'association des Maires de la Vienne a adressé un chèque de remboursement de la cotisation 2014 d'un montant de 233.30 €.

La commune a mandaté par erreur cette cotisation qui ne la concernait pas.

Accord du Conseil à l'unanimité. Délibération

Désignation d'un coordinateur communal

En 2015, le recensement communal des habitants de la commune de Persac se déroulera du 15 janvier au 14 février 2015. Il convient donc de désigner un coordinateur communal qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement. Ce coordinateur devra être suffisamment disponible pour préparer et suivre les opérations de recensement. Il devra également être à l'aise avec l'informatique pour utiliser l'application OMER. Une formation à l'outil est prévue.

Gontrand DELASSUS se propose. **Accord du Conseil à l'unanimité. Délibération**

Désignation délégué CLI-Civaux

Monsieur le Maire expose que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient d'élire le représentant de la commune au sein de la Commission Locale d'Information (C.L.I.) auprès du centre nucléaire de Civaux.

La participation des communes du Plan Particulier d'Intervention (PPI) est obligatoire ; elle figure au 1^{er} alinéa de l'article 5.

Gaëtan HOCHART se propose. **Accord du Conseil à l'unanimité. Délibération**

Convention VISION-PLUS

Le Maire rappelle que la commune a transféré au Syndicat Energies Vienne sa compétence éclairage. Une convention VISION PLUS pour l'entretien du parc Eclairage public a été conclue avec SOREGIES à compter du 1^{er} janvier 2011.

Compte tenu notamment de l'évolution réglementaire sur les lampes à vapeur de Mercure, SOREGIES a proposé aux communes qui ont transféré leur compétence Eclairage publique au Syndicat Energies Vienne des prestations complémentaires, à savoir :

- La réalisation de travaux d'investissement pour la suppression des lanternes équipées de lampes à vapeur de Mercure ou de lampes compatibles Mercure Sodium.
- L'entretien du Parc Eclairage Public.

- La résorption des non conformités liées à la sécurité (des biens et des personnes).

Compte tenu de l'ampleur des travaux sus mentionnés, ces derniers devraient s'achever au 31 décembre 2015 et non le 31 décembre 2014. Un avenant à la convention Vision Plus est prolongé jusqu'au 31 décembre 2015.

Pour l'année 2014, SOREGIES propose deux devis concernant la mise en sécurité des installations d'éclairage public :

- Résidence des Chênes ⇒ 7.182,05 € HT (8.618,46 € TTC)
- Place de l'église ⇒ 11.222,00 € HT (13.466,40 € TTC)
- Route de Moulismes ⇒ 3.977,21 € HT (4.772,65 € TTC)

Le conseil à l'unanimité valide ces devis.

Rue de la Mothe

Monsieur Bertrand ROQUEBERT a adressé un courrier au maire afin d'attirer son attention sur les conditions de circulation dans la rue de la Mothe depuis que les travaux de voirie de la Grand'Rue ont été réalisés.

Les usagers de la route habitués à traverser le bourg de Persac empruntent souvent la rue de la Mothe pour éviter les ralentisseurs et les chicanes de la Grand'Rue. La vitesse est limitée à 30 km/heure rue de la Mothe mais elle ne comporte aucun dispositif de ralentissement de la circulation et les conducteurs ne respectent pas cette limitation ainsi que les dispositions du code de la route.

Il précise également que le passage piéton devant la conciergerie de la Mothe, particulièrement utile, a disparu au moment où la couche d'enrobé a été refaite.

Régis SIROT et Serge BEGOIN ont rencontré dernièrement le responsable des routes départementales, Monsieur BERNIER de la DAAE et ont soulevé ce problème de circulation. Monsieur BERNIER propose l'installation d'un comptage routier automatique qui consiste à recenser le nombre et la vitesse des véhicules sur cet axe routier. Ce comptage routier automatique en section est le plus souvent effectué sur une période de plusieurs jours afin d'avoir des éléments fiables sur le trafic moyen journalier.

Une réponse écrite sera donnée à Monsieur ROQUEBERT en précisant dans le courrier que ses remarques sont prises en considération et seront étudiées.

Monuments Historiques

Le maire donne lecture d'un courrier reçu de Monsieur Bertrand ROQUEBERT, propriétaire du Château de la Mothe, classé à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques depuis les années 1980.

Monsieur ROQUEBERT constate que la réglementation relative aux constructions dans les espaces voisins d'un monument historique est régulièrement enfreinte sur la commune de Persac (des menuiseries bois sont remplacées sans autorisation de travaux par des menuiseries PVC autour de la Mothe dans la zone protégée).

Il souhaite que les règles d'usage dans les espaces classés soient respectées afin de conserver le charme du village.

Une réponse sera donnée à Monsieur ROQUEBERT, après avoir vérifié les propos énoncés.

Réunion d'information « la jussie »

La jussie est une plante parasite d'eau douce qui envahit nos bords de Vienne.

Une réunion d'information est prévue le vendredi 23 mai 2014 à 14h00 à la mairie de Quéaux avec l'intervention des techniciens de la Communauté de Communes du Pays Montmorillonnais.

Information sur la Poste

Le maire informe le Conseil Municipal d'un échange avec les dirigeants de la Poste le 22 mai au cours duquel l'avenir du bureau de poste de Persac a été évoqué. Un prochain rendez-vous est prévu courant octobre.

Le Conseil déplore la nouvelle orientation de « la Poste » où le sens de service public semble disparaître et reste vigilant pour conserver ce bureau de Poste. Par ailleurs, il demande que cet établissement soit accessible aux personnes en situation de handicap et mieux adapté à la population.

Déplacement d'un chemin communal

Le maire donne lecture d'un courrier reçu de Monsieur Fabrice CHABRUN relatif à une proposition d'échange de chemins.

Le Conseil à l'unanimité suggère que ce dossier soit étudié avant de lancer la procédure administrative nécessaire.

TOUR DE TABLE

****Gilles THOMAS***

Penser à prévoir éventuellement l'agrandissement du cimetière.

****Patricia RAVAILLAULT***

Soulève le problème des haies brûlées et détruites par des riverains notamment au niveau du chemin dit « de la Messe ».

****Gontrand DELASSUS***

- Réunion syndicale Vienne Energie prévue le 26 mai 2014
- La commission de sécurité concernant la halle touristique aura lieu le 16 juin 2014
- Réunion au SMPM prévue le 12 juin 2014

-La couleur des poutres de l'école est passée, une couche de peinture blanche serait la bienvenue.

-A appris la fermeture du restaurant « le Trèfle » prochainement.

Soumet l'idée de reproduire des images/photos sur les vitrines des commerces fermés ou qui ne sont plus en activité afin de donner au centre bourg une image dynamique plutôt que l'impression d'un village fantôme.

****Jean-Luc COIFFARD***

Réunion de la Fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles (FDGDON) prévue le 4 juin 2014.

La commune de Persac est adhérente dans le cadre de la lutte collective par piégeage, la dératisation pourrait être éventuellement confiée à cet organisme.

Le conseil à l'unanimité propose de se renseigner auprès de la FDGDON pour les modalités d'adhésion.

Demande si la création d'une nouvelle salle des fêtes est toujours en projet.

Le maire précise que ce projet n'est pas abandonné et qu'une réflexion sera engagée.

****Régis SIROT et Isabelle KESTEMAN***

Prévoient une rencontre prochaine pour faire le point sur la situation d'un commerce pour lequel la Chambre des Commerces et la Chambre des Métiers ont été contactées.

****Christophe REGEON***

Soulève un problème de voisinage au lieudit « la Crouzette » et de la justification du stationnement pérenne de structures mobiles.

Patricia RAVAILLAULT précise que la législation a évolué sur les habitats mobiles ; elle va étudier ce sujet et en rendre compte au prochain conseil municipal.

Fin de la Séance 00h00